

Reunion Du 2 fevrier 1911

Du 27 Janvier 1911, convocation du Conseil municipal pour le dimanche 2 fevrier a 11h30 a la Mairie, en séance publique extraordinaire, à l'effet d' deliberer sur les questions portees à l'ordre du jour.

Le Maire

Le dimanche 2 fevrier 1911 a 11h30, le Conseil Municipal s'est reuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Leraux, Maire.

Etaient presents: M. M. Leraux, Maire, Chartier, adjoint, Decauville, Flusin, Lefevre, Delbès, Faurat, Favre, Caustaint, Hemegrave, Bouquin, Nautrez, Courtin, Dupré.

absents: M. M. Lebarque, Deschamps, adjoints, Caqton.

Le Conseil choisit pour secretaire M. Caustaint, lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion qui est adopte à l'unanimité des membres present à cette reunion, soit 8 voix.

Coutefois M. le Maire ayant demande si quelqu'un avait des observations à faire au proces-verbal. M. Decauville dit qu'il proteste contre les travaux du pont de l'Yvette le montant à 33.000 frs qui ont été faits sans adjudication, et M. Nautrez fait remarquer que la Societe Sifomaitte pretend ne pouvoir faire des travaux dans la rue de Versailles, au dessus de la cote, alors qu'elle demande 250.000 frs à la commune pour alimenter l'ouvrage qui se trouve encore au dessus de la rue de Versailles.

Ces observations provoquent une discussion au cours de laquelle M. Dupré, prononce une parole malicieuse, M. Nautrez demande un blâme pour M. Dupré, ce blâme recueille 7 voix et compense celle de M. Dupré.

M. Dupré fait observer à M. M. Decauville et Nautrez que ces questions ont été discutées à la dernière reunion, et que des conseillers municipaux absents n'ont pas d'observations à faire sur la redaction du proces-verbal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^{me} Croc, remerciant le conseil pour le vote du 24 Novembre.

Lecture est donnee d'une lettre de M. Revouf, concessionnaire du Marche, en date du 25 Janvier s'excusant d'avoir laisse sans reponse les propositions du 17 decembre, par suite d'un voyage en Algerie.

M. Revouf accepte purement et simplement de regler jusqu'au 31 decembre 1910, la somme de 80.912 frs, qu'il tient à la disposition de la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité, ce versement

Lettre de M^{me} Croc

Lettre Revouf

Envoyé le 5 fevrier 1911
Reçu le

En ce qui concerne l'avenir, M. Revouf demande s'il ne pourrait pas être apporté au projet du conseil municipal, les modifications suivantes :

En raison de ce que le minimum de fermage mensuel de 2.612 frs 50 sera loin de lui laisser en période d'hiver, la marge nécessaire pour les frais d'exploitation (plusieurs marchés sont inférieurs à 200 frs) et que, d'autre part, dans le desir de ménager l'avenir, il peut juger opportun d'assurer des pertes qu'il espère rait passagères, M. Revouf demande que la faculté de résilier chaque trimestre soit réservée à lui seul. Le fait qu'à chaque fin de trimestre il aura à effectuer les versement à concurrence de 75% des recettes brutes paraissant ménager suffisamment les intérêts de la commune.

Le conseil après en avoir discuté décide de s'en tenir aux termes de la délibération du 15 décembre 1940, c'est à dire, faculté réciproque de faire cesser le bail à la fin de chaque trimestre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise en date du 18 janvier 1941, disant qu'il ne peut autoriser la commune à prendre un engagement d'une durée indéterminée en approuvant une délibération du conseil municipal votant une rente viagère à M. M. Eustard et Breton, cantonniers atteints par la limite d'âge, et qui ont quitté leur emploi le 31 décembre 1940.

Le conseil, considérant que ces employés n'ont pu bénéficier du statut du personnel communal établi en 1935, étant déjà trop âgés à cette époque, charge M. le Maire de faire une démarche auprès de M. le préfet de Seine et Oise, pour lui demander de revenir sur sa décision, attendu qu'il ne s'agit pas d'une rente viagère, mais d'une allocation renouvelable chaque année, dont bénéficie déjà M. Subault, ancien cantonnier de la commune, par délibération du conseil municipal approuvée en 1938.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise relative aux travaux de viabilité de la rue Mademoiselle.

Le conseil ^{décide} de faire étudier cette question par la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bleaut, 16 rue des Haies à Arsay protestant contre l'emprise faite par M. Malherbe sur un sentier qui existe depuis toujours rue des Haies contre la propriété de M. Chollier.

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de rechercher s'il s'agit bien d'un sentier rural classé, car au cas contraire il appartient à M^{me} Bleaut d'intenter une action personnelle contre Monsieur

Allocation aux employés communaux atteints par la limite d'âge

Envoyé le 5 janvier 1941
Reçu le _____

Travaux de la Rue Mademoiselle

Lettre Bleaut

Malherbe.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Mutuelle d'assurances des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics, au sujet de la garantie que la Société des travaux publics et d'entreprises électriques refuse de payer sur le montant définitif des travaux.

Le conseil après en avoir délibéré est d'avis qu'il appartient à la Société d'assurances de pourvoir le recouvrement de la prime.

Etant donné l'impossibilité de fonctionnement de la cantine scolaire le conseil décide qu'il sera payé 10 frs par mois par enfant ou 5 frs lorsque plusieurs enfants n'apporteront qu'une seule gamelle, pour les repas réchauffés au gaz. La recette sera encaissée par le régisseur de la caisse des écoles.

M. le Maire informe le conseil que le Marché de M. Benoist, entrepreneur pour l'enlèvement des ordures ménagères est expiré le 31 décembre.

M. Benoist propose de continuer le service avec une augmentation de prix, devant utiliser un camion à gazogène.

Le conseil accepte de traiter avec M. Benoist à raison de 29.055⁵ du 1^{er} Mars au 30 septembre 1941.

Jusqu'au 1^{er} Mars le travail sera effectué en régie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise du 28 décembre 1940, indiquant que la commune redevait à la clôture de l'exercice 1939 pour arriérés d'assistance

134.915.91
54.871.-
<hr/>
80.044.91

Il a été versé au 31/12/40
La commune redoit à répartir sur les exercices 1941-1942-1943.

Le conseil décide d'inscrire au budget un crédit de 27.000 frs pour l'annuité de 1941

M. le Maire informe qu'à la suite du dégel, il a dû faire faire d'urgence des travaux de refecton dans le chemin de Saint-Jean de Beaugard et qu'il a demandé à M. Lorin, une participation de 1.000 frs dans ces travaux et donne lecture d'une lettre de Mme^{me} Lorin l'informant qu'elle a transmis sa lettre à la Société Parisienne Urbaine et foncière.

M. Decauville signale que M. Bedot détériore la bordure de l'angle de la rue Elisa Desobert et de la rue de Lannay et que M. Auscietre dépose des ordures en face sa propriété.

Il est procédé ensuite à la discussion du budget de 1941
Le conseil décide de porter de 6.000 frs à 10.800 frs les frais de représentation du Maire à partir du 1^{er} janvier 1941, par 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention. Le crédit sera inscrit au budget de 1941.

Garantie decennale du Marché couvert

Recouvrement des réchauffés

Envoyé le 5 février 1941
Reçu le 10

Enlèvement des ordures

Envoyé le 5 février 1941
Reçu le 13 février 1941

Assistance arriérée

Envoyé le 5 février 1941
Reçu le 10

Refecton du chemin de St-Jean de Beaugard

Frais de représentation du Maire

Envoyé le 5 février 1941
Reçu le 10

Taxe d'habitation d'après la valeur locative	96.595	90.000
Taxe sur les instruments de musique à clavier	2.103	2.000
Taxe sur les chiens	12.370	12.000
Taxe vicinale	80.234	133.014
Droits d'expédition des actes de l'Etat civil	2.440	500
Droits de légalisation		1.800
Part de la commune, concessions du cimetière	20.000	20.000
Produit du caveau provisoire		200
Droits de visite des viânes	8.466	8.100
Intérêts des fonds placés au Trésor	713	1.000
Produit des rentes sur l'Etat	7.482	7.500
Produit des rentes sur particuliers	450	450
Loyer des propriétés communales	1.202	1.600
Usage du dépotoir et vente de gadoues	1.725	1.000
Excédent du revenu de l'hospice	2.396	2.396
Redevance Société Lyonnaise des Eaux	66.314	70.000
d° Sud-Lumière		10.000
Pompes funèbres	6.775	7.000
Redevance du concessionnaire du marché	835600	6.000
Produit de la crèche	2.166	2.000
Fonds commun sur le chiffre d'affaires	18.566	18.000
Fonds commun des contributions indirectes	33.627	10.000
Fonds commun des étrangers		300
Fonds commun des combustibles liquides	12.240	2.000
compensation suppression des patentes	11.400	10.000
Permis de chasse	1.640	
Service des pompiers	1.235	1.000
Remboursement de frais d'études	12.856	6.000
Indemnité assoc. synd. Secrétariat administratif	936	1.000
Relb. par Cne de Bures, Eclairage Bures-Orsay	860	860
Subvention de l'Etat, services d'intérêt national ...	61.249	45.936
Subvention de l'Etat pour dépenses de chômage	91.455	200.000
Produit des majorations départementales chômage	5.250	10.000
Subvention des communes, frais audiences foraines ...	350	775
Redevance Lorin, consommation eau ferme de Mondétour	460	400
Avance département fonds roulement chômage	10.000	10.000
Redevance Lorin, chemin rural N° 15 (9% annuité).....	8.683	8.683

Total des Recettes 1.317.275

Bonification emprunt de 600.000

4.358,281
=====
11.065
1.368.346

DEPENSES

I - traitement du secrétaire et des agents des services administratifs	60.513	70.000
3 - allocations familiales	7.882	12.000
4 - Assurances sociales	13.101	7.000
5 - traitement du receveur percepteur	833	925
6 - Assurance responsabilité civile et accidents	2.170	4.500
7 - indemnité au Caissier de la Caisse d'Epargne	300	300
8 - Frais de représentation du Maire	10.809	10.800
9 - Recensement par le contrôleur	1.473	1.500
10 - Reversement au secrétaire des indemnités des associations syndicales pour secrét. administratif		1.000
II - Entretien, assurance, essence motocyclette		1.000
13 - Frais de Bureau	6.328	6.500
14 - chauffage Eclairage, Mairie, crèche		20.000
15 - Timbres et mandats		2.000
16 - abonnement diverses publications administratives	393	350
17 - Frais de confection des rôles	3.691	4.500
18 - Cotisation municipale imprimés	160	200
19 - Frais de téléphone et communications téléphon.	2.650	3.000
20 - Allocation au porteur de dépêches	1.200	1.200
21 - Frais de contrôle du gaz		500
23 - Audiences foraines	2.400	2.400
26 - contribution à la police d'Etat		9.800
27 - Indem. chauffage bureau de la gendarmerie	200	200
29 - Indemnités diverses aux sapeurs pompiers	3.922	4.000
30 - Assurance des sapeurs pompiers	1.037	1.650
31 - Matériel incendie	6.218	6.000
33 - Matériel de défense passive,		3.000

à reporter 115.275 174.325

Envoyé le 8 février 1944
Reçu le

106

	Reports	N° 5
	115.275	1747.323
40 - Contingent protection de la santé publique	5.536	8.700
45 - Honoraires de l'architecte et géomètres	6.872	8.000
49 - Entretien des batiments communaux	28.029	25.000
50 - Assurance des batiments communaux	2.151	2.500
51 - Assurance des batiments communaux, bornes font.	20.975	20.000
52 - consommation eau, batiments communaux, bornes font.	2.828	4.500
53 - contributions et impots	1.400	1.800
54 - Remontage de l'horloge, entretien des pendules ...	3.375	3.375
55 - Prolongation de l'ouverture du bureau de poste	I50	I60
56 - Frais entretien des boites aux lettres	I.153	I.000
57 - conservation des archives	I26	I.000
58 - Entretien des fontaines puits et mares	6.000	6.600
59 - traitement des gardes du cimetiére		530
60 - Assurances sociales	I.976	3.000
61 - clôtures du cimetiére et entretien		500
63 - matériel		
65 - salaire du personnel vover de la commune	89.558	103.000
66 - Assurances sociales		8.000
67 - Goudronnage de chaussées	44.490	40.000
68 - Entretien des rucs, quais et places publics	43.328	40.000
69 - Enlèvement des boues et ordures ménagères	28.426	50.000
70 - Eclairage des rucs et places publiques		25.000
71 - Subvention aux lotissements	10.183	10.183
75 - Salaire des agents de la voirie vicinale	12.209	12.400
76 - Assurances sociales		500
79 - Frais généraux		I.200
80 - Entretien et réparation des chemins vicinaux	26.005	84.991
83 - Contribution au fonds commun	35.762	44.338
84 - dépenses diverses		500
85 - Indemnité de licenciement de M. BRETON		4.000
89 - Entretien et réparation des chemins ruraux	2.647	10.000
95 - Inspection sanitaire des tueries	8.100	8.100
97 - Indemnité de logement aux instituteurs	11.750	14.000
98 - Supplément de traitement personnel enseignant	I.400	I.200
99 - Salaire de l'aide de l'Ecole maternelle	7.488	8.100
I00 - Assurances sociales		700
I01 - Arbre de noel de l'Ecole maternelle	300	300
I02 - Indemnité à M. Daré	250	250
I03 - Indemnité à Mme Daré	250	250
I04 - Entretien des Ecoles pblques	16.916	20.000
I05 - chauffage et Eclairage des classes	43.559	40.000
I06 - Mobilier scolaire		2.000
I07 - Achat de livres de prix	6.279	5.000
I08 - Gratuité scolaire (fournitures)	23.594	30.000
I09 - traitement du professeur d'anglais	2.000	2.000
I10 - traitement du professeur de dessin	I.000	I.000
I11 - traitement du professeur de sténographie	I.400	I.400
I11 bis - traitement du professeur de comptabilité	I.400	I.400
I11 ter - traitement du professeur de solfège	600	I.000
I12 - Achat de livres de bibliothèque scolaire	I96	200
I16 - Entretien du terrain de jeux	250	I.000
I18 - Réglément des contingents d'assistance arriérés		27.000
I19 - Posage d' nourrissons	I00	I00
I20 - Inspection médicale des Ecoles	5.068	6.500
I25 - Trousseaux de maternité		I.000
I26 - Médailles et livrets pour les prix	307	400
I28 - Crèche, personnel et fournitures	11.153	14.000
I29 - Chaussures aux enfants des Ecoles	475	3.000
I30 - surveillance de la cantine	I.536	2.000
I31 - Pensions au personnel	5.000	9.000
I42 - Fêtes nationales	11.898	2.000
I45 - Subvention à la caisse des Ecoles	10.000	2.000
I46 - Subventions aux sociétés locales	10.900	3.500
Secours mutuels	I.200	400
Horticulture	500	
Coop scolaire filles	200	
do garçons	200	
Fanfare Ste Cécile	500	
I47 - Subvention au comité des prisonniers, de guerre		5.000
I48 - Subvention à l'Yvette Sportive et St. de Gymnastique		I.000
I49 - Subvention au Bureau de Bienfaisance	2.000	5.000
I50 - Apprentissage de métiers		292

Union Philarmo-
mique 500
Syndicat Initial 500
St de Peche 300

500 }
500 }
5.000
I.000
5.000
292

I55	-	Dotation de la Rosière	1.500	1.500
I56	-	Reversement au B. Bco logs Boursier	630	630
I57	-	Emploi du logs Parrat	1.080	1.080
I58	-	Emploi du logs Salmon	350	720
I58 bis	-	Emploi du logs Génetaix	405	440
I59	-	Dépenses imprévues	5.978	6.069
I60	-	I ⁹ ° annuité emprunt de	60.000 places publiques	4.223	4.225
I61	-	I ⁵ ° " " "	150.000 dépotoir	8.070	12.930
I62	-	II ⁰ ° " " "	800.000 Eau	48.314	48.500
I63	-	II ⁰ ° annuité emprunt de	65.000 rue Boursier	3.929	4.000
I64	-	I ⁰ ° " " "	750.000 Ecoles	45.294	45.400
I65°	-	9° " " "	221.975 - logements	13.382	13.410
I66	-	6° " " "	I.350.000 Eau	72.802	73.000
I67	-	8° " " "	2.500 - Sallemouille	186	188
I68	-	4° " " "	60.000 Ecoles provis/	3.882	3.882
I69	-	4° " " "	88.174 assistance	11.980	11.980
I70	-	5° " " "	600.000 Marché et av. St-Laurent	28.222	39.030
I71	-	2° " " "	56.455 d°		3.858
I91	-	Allocations en espèces aux chomeurs	104.874	250.000
I94	-	Emploi de la majoration départementale	10.726	10.000
I99	-	Dégrèvements de taxes locales	1.441	5.000

Total des dépenses

1.363.346

Impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1941.

le Conseil, délibère :
Les impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1941 sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous :

1° Impositions ordinaires et spéciales	
5 centimes ordinaires	
370	centimes insuffisance de revenus
10	centimes contribution à la police d'Etat
5	" ordinaires pour chemins vicinaux
3	" extraordinaires pour chemins vicinaux
3	" extraordinaires pour chemins ruraux
3	" spéciaux pour taxe de sécurité
2° impositions extraordinaires	
4	centimes pour remboursement d'un emprunt de 60.000 places publiques
13	" " " 150.000, dépotoir communal
48	" " " 800.000, eau
4	" " " 65.000, rue Boursier
45	" " " 750.000, écoles
13	" " " 221.975, logements
72	" " " I.350.000, eau
1	" " " 22800, Sallemouille
29	" " " 600.000, marché, viabilité
4	" " " 60.000, Ecoles provisoires
12	" " " 88.174, assistance arriérée
4	" " " 57.455, Marché couvert

le Conseil, vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 30 avril 1940,

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les chemins vicinaux dans un bon état de viabilité ;

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1941 et pour la contribution au fonds commun des chemins vicinaux et ruraux, le tout conformément aux indications données par M. l'ingénieur vicinal.

Le conseil décide le remplacement par une taxe vicinale de trois journées de prestation d'hommes et de trois journées d'animaux et de véhicule.

Budget Vicinal

Budget du bureau de Bienfaisance

Le Conseil approuve le budget du bureau de bienfaisance pour 1941, mais comme il n'est prévu en recette qu'une subvention communale de 2.000 fis et que le conseil municipal a alloué, 5.000 fis, un crédit supplémentaire de 3.000 fis sera inscrit au budget supplémentaire.

Envoyé le 8 février 1941
Reçu le

Budget de l'hôpital

Monsieur Bellis donne connaissance du projet de budget établi par la commission administrative de l'hôpital d'Archange.

Envoyé le 8 février 1911
Reçu le

Assistance

Envoyé le 8 février 1911
Reçu le

Assistance aux vieillards

Assistance aux femmes en couches : 3 demandes admises.

ainsi qu'un mémoire explicatif qui sera joint à ce budget.
Le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'adopter le budget ainsi présenté par 9 voix et 3 abstentions.
Le conseil est d'avis que M. Renault Lucien soit radié de la liste des assistés, ses enfants pouvant subvenir entièrement à ses besoins.
3 demandes admises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

[Signatures: Courtois, Delbec, Dupuis, Bouquet, etc.]

Reunion du 6 Avril 1911

Le 2 Avril 1911

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 6 avril 1911, à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Chartier, adjoint au Maire à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

Le dimanche six avril mil neuf cent quatorze et un à dix heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Chartier, adjoint.

Étaient présents - M. Chartier, adjoint, Decauville, Fleury, Delbec, Faure, Coustant, Hémegrove, Bauguier, Nantrez, Courdin Clépre et en fin de séance M. Leroux Maire.

Absents : M. M. Lefevre, Fourat, Capson, Leborgne, Deschamps.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le président donne lecture d'un mémoire de M. David, demandant son desistement dans l'instance engagée devant

affaire David

lettre Stoffel

le Conseil de prefecture. Le conseil autorise M. le Maire à accepter ce desistement.

M. le president donne lecture d'une demande de M. Stoffel pour cultiver une partie du terrain se trouvant en face du cimetiere, coté Megret. Le conseil rejette cette demande, ce terrain constituant une place publique.

facture Wourst

envoyé le 10/4/41

M. le president rappelle que lors de la fête de la Rôtiere 1939 une course cycliste avait été organisée par la commune, avec comme premier prix, une bicyclette. Le prix de ce velo, fourni par la maison Wourst n'a pas été acquitté, la facture n'ayant pas été présentée en temps voulu. Le conseil décide de régler cette facture credit à prendre sur les dépenses imprévues.

affaire chevalier

M. le president donne lecture d'une lettre de M. Louis Martin demandant la réparation du mur mitoyen entre l'ancien cimetiere, et M. Chevalier, actuellement en zone libre. Le Conseil demande de faire établir une évaluation de la dépense.

canalisation d'eau du Val Leuzg

envoyé le 10/4/41
Recu le 21.5.41.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gitzhoven, disant que le syndicat du Val Leuzg tient à la disposition de la commune, une somme de 5.879 frs 25, en participation des travaux de canalisation d'eau de la route de Chartres. Le devis de la société Siformaise est de 25.042 frs, pour une canalisation de 170 metres. Le Conseil accepte ce devis et décide de faire faire les travaux, le credit étant prévu au budget additionnel de 1940 et devant être reporté dans les restes à payer de cet exercice.

legs Vasseur

envoyé le 10/4/41
Recu le 22 avril 1941

M. le Maire informe le conseil que d'après les dispositions du legs Vasseur, accepté par la commune, le 31 Mai 1932, une somme de 25.000 frs vont d'être encaissée par le Receveur municipal. Le conseil decide de placer cette somme en rentes sur l'état. L'emploi des arriérés sera déterminé ultérieurement.

désignation de la Rôtiere

Le conseil, en raison des événements decide de ne pas désigner de Rôtiere cette année. Le credit inscrit au budget sera réservé, en vue de désigner 2 bénéficiaires en 1941 s'il y a lieu.

Pont sur l'Yvette

M. le Maire informe le conseil que les groupes allemands ont commencé l'exécution d'un pont sur la riviere, faisant communiquer la Rue Bassuet à la prairie des Hés, travaux qui n'ont pu être achevés. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de solliciter de l'administration des Ponts et chaussées, la terminaison de ce pont.

Amenagement du terrain de jeux en centre scolaire

M. le Maire dépose sur le bureau, un projet d'aménagement de centre scolaire, dont les travaux se montent à 2.500.000 frs environ, dont 500.000 frs peuvent être exécutés par la main d'oeuvre en chômage.

Le conseil, après en avoir discuté, approuve le projet d'aménagement du terrain scolaire d'éducation physique ou sportive et du bassin de natation, destinés aux enfants des écoles.

Sollicite une subvention de l'état la plus large possible et décide de prendre à sa charge la partie non subventionnée des dépenses, en contractant un emprunt.

S'engage à voter les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Prend l'engagement d'assurer les frais de gardiennage et d'entretien du terrain par l'inscription d'un crédit spécial au budget.

Prend l'engagement de mettre les installations en cause à la disposition de toutes les sociétés agréées de la localité, lorsque ces installations ne seront pas utilisées par les enfants des écoles.

Elle prend enfin l'engagement de commencer les travaux d'aménagement dans un délai de 3 mois à partir de la date de la notification de l'octroi de la subvention.

Ces travaux étant exécutés dans une propriété appartenant à la commune provenant du legs Blondin, ne nécessitent pas l'achat de terrain.

Assistance aux femmes en couches ; 4 demandes admises.

Assistance aux vieillards : 5 demandes admises.

Assistance médicale gratuite : 6 demandes admises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12^h.

Le Maire
Delbes
Le Maire

Du Mercredi 8 aout 1911

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extraordinaire, pour le lundi 11 aout 1911 à 20 heures à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Le Maire

Seance du 11 Aout 1941

Le onze aout mil neuf cent quarante et un, vingt heures, le Conseil Municipal, s'est reuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M^r Benin, Maire d'Orsay.

Etaient presents - M. M. Benin, Maire, Monsanglant, Demoucheuf, adjoints, Beix, Buart, Chaumont, Dellis, Dupre, Guillemard Guif, Hermegrande, Jaquet, Lagreze, Lambertie, Leroux, Plessis M^{me} Boule.

Excusés - M. Allos, Dr Crocier.

Le Conseil choisit pour secretaire M^r Hermegrande, lequel donne lecture du procès-verbal de la seance du 6 avril 1941 qui est adopte par les membres du Conseil Municipal en fonction à cette date.

Nomination du Maire

M. le president donne lecture de l'arrete prefectoral du 16 avril 1941 nommant Monsieur Benin Leonce, Maire d'Orsay, en remplacement de Monsieur Leroux, conseiller municipal delegue, faisant les fonctions de Maire, avec effet du 25 avril 1941.

Nomination des Conseillers municipaux

M. le Maire donne lecture de l'arrete prefectoral, du 5 Juillet 1941, nommant conseillers municipaux de la commune d'Orsay

Article premier :

M. Monsanglant Georges Auguste, entrepreneur de couverture plomberie

M. Demoucheuf Eugene, horticulteur maraicher.

M. Allos Lucien Louis, sauteur autogène

M. Beix Jean, maçon

M^{me} Boule, nee Augustini Verieuse, sans profession

M. Buart Maurice, Henri Louis, applicateur en deratisation.

M. Chaumont James, Emile, Lucien Maurice, secretaire

M. Dellis Georges, geometre. Esfert.

M. Dupre Marcel, agriculteur-distillateur.

M. Guillemard Georges, cultivateur.

M. Guif Emile, ancien negociant.

M. Hermegrande Pierre Fernand, journaliste commercial

M. Jaquet Lagreze Pierre, retraite S. N. C. F.

M. Lambertie Francois, Conseiller referendaire à la Cour des Comptes.

M. Leroux Francois Marie, negociant en chaussures.

M. Plessis Fernand Jean, comptable

M. Crocier Leon Eugene Joseph, medecin des hopitiaux de Paris,

Article deux : Sont nommes adjoints au Maire.

1^o adjoint - M. Monsanglant Georges Auguste

2^o adjoint - M. Demoucheuf Eugene.

Tenue des Assemblies Municipales - M. le Maire donne lecture de la circulaire de Mon-

M. le Maire, en date du 25 juillet 1941, spécifiant que les assemblées doivent se placer uniquement sur le terrain administratif, à l'exclusion de toute considération ou activité politique.

Nomination des commissions municipales

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil procède à l'établissement des commissions municipales ci-après :

Commission des finances - M. M. Lambertie, Plestis, Velbes, Guef Teroux, Hermegrave, Dr Crozier.

Commission des chemins et Travaux - M. M. Velbes, Guef, Beix, Teroux, Dupré, Guillemard, Jaquet-Lagréze, Chaumont Crèche - M^{me} Boulle

Commission des Ecoles - Dr Crozier, M. M. Lambertie, Hermegrave Plestis.

Commission d'agriculture - M. M. Dupré, Guillemard.

Commission d'Hygiène - Dr Crozier, M^{me} Boulle, M. M. Lambertie Hermegrave, Chaumont.

Commission sportive - M. M. Buart, Alot.

Commission de Ravitaillement : M. M. Dupré, Guillemard, Teroux, Guef, Chaumont, M^{me} Boulle.

Commission de Chômage

Le Conseil désigne à l'unanimité M. M. Beix et Guef pour faire partie de la commission paritaire de chômage.

Commission administra. du Bureau de Bienfaisance

Le Conseil désigne à l'unanimité Madame Boule et M^{me} Chaumont, pour faire partie de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Commission administra. du l'hôpital.

Le Conseil désigne à l'unanimité M. le Dr Crozier et M. Lambertie pour faire partie de la commission administrative de l'Hôpital Archangé.

Travaux de raccorde ment du puits artésien

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise des Eaux en date du 16 juillet 1941, exposant que le renforcement que cette société est occupée à réaliser à l'usine d'Orsay, n'a pu être terminé pour la saison d'été par suite des difficultés multiples rencontrées depuis le début des travaux.

La Société craint que la quantité d'eau disponible actuellement ne soit insuffisante pour les fournies chaude d'été. Pour obvier à l'inconvénient d'un rationnement et en attendant que les nouvelles installations permettent au puits de suffire aux besoins de la Ville d'Orsay et des communes environnantes, la société a étudié la possibilité d'amener dans le réservoir d'accumulation de l'usine d'Orsay un complément d'eau provenant du réseau général alimenté par les usines principal de Vief, Châtillon et de Mandres.

Ces dispositions auraient pour avantage de constituer un secours immédiat dans le cas où un accident rendrait l'eau du puits communal provisoirement inutilisable.

L'eau du réseau general arrive actuellement par la canalisation de 200 m/m de l'avenue St Laurent, mais la pression disponible est insuffisante pour permettre le remplissage du reservoir de Mondetour. C'est pourquoi la societe est obligee de faire remonter cette eau par l'usine d'Orsay.

La Societe Lyonnaise propose de poser une canalisation de 100 m/m et de 180 metres de longueur, dans l'avenue Foch, depuis l'avenue Saint Laurent, jusqu'au lavoir situe pres du front de l'Yvette, a cet endroit la nouvelle canalisation sera raccordee sur une ancienne conduite de 100 m/m qui avait ete installée pour amener les eaux de puits au lavoir, lorsque ces eaux, trop abondantes, se versaient dans l'Yvette. Cette canalisation est actuellement inutilisee et pourra servir utilement au remplissage du reservoir d'accumulation de l'usine.

La depense a envisager pour l'execution de ces travaux est de 25.000 frs environ.

Apres en avoir delibere, le Conseil accepte a l'unanimité le principe des travaux sous les reserves suivantes :

1° L'eau de Vry. Chatillon sera fournie gratuitement a la commune d'Orsay, pendant les periodes d'interruption.

2° Si la Societe Lyonnaise refuse de souscrire a cette condition, il sera etabli un compteur a double sens, entre le reseau d'Orsay et celui de la Societe Lyonnaise, a l'extremite de l'avenue Saint Laurent

3° Le compteur qui amene l'eau sera a la charge de la commune et le compteur de sortie a la charge de la Societe Lyonnaise.

4° Il sera etabli un avenant a la convention fixant le tarif de vente d'eau a la commune par la Societe Lyonnaise et par la commune a cette societe et donnant l'assurance formelle qu'il ne sera procede a l'envoi d'eau de Vry. Chatillon dans le reservoir du puits qu'apres preavis adresse par la Societe Lyonnaise des Eaux au Maire de la commune d'Orsay.

Sous ces reserves, le Conseil municipal autorise a l'unanimité le M. le Maire a traiter de gre a gre avec la Societe Lyonnaise et vote un credit de 25.000 frs, pour le financement des travaux qui sera inscrit au budget additionnel de 1911.

L'ordre du jour etant epuise, la séance est levee a 21 h.

Deliberé par le Conseil Municipal d'Orsay le 21 Mars 1911.
Bouille, Gauthier, Petit, Jambou, Morvan, Lecomte, Lamy, Dubois, Guy, M. le Maire.